

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Entente de principe pour les employés de soutien de l’Université Laval**

**Québec, le jeudi 30 mars 2017** – Une entente de principe vient d’être conclue entre l’Université Laval et le Syndicat des employées et des employés de soutien (SEUL-SCFP 2500), qui représente 1922 syndiqués. La grève entamée le 9 février dernier est donc suspendue. L’entente sera soumise à l’approbation des membres en assemblée générale le lundi 3 avril à 10 h au Grand Théâtre de Québec.

Si elle est adoptée, la nouvelle convention collective sera d’une durée de trois ans, du 1er avril 2016 au 31 mars 2019. Elle stipulerait des augmentations salariales de 1,5 % en 2016, de 1,75 % en 2017 et de 2 % en 2018.

L’entente inclut la proposition syndicale de conformer le régime de retraite aux paramètres de la loi 13 sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire. En retour, le syndicat a consenti à l’élimination de quelques rigidités concernant la mobilité interne de la main-d’œuvre.

Le SEUL-SCFP 2500 représente quelque 1922 personnes issues des groupes métier, bureau et technique. Il s'agit donc de personnes de métier telles que plombiers, menuisiers, électriciens, de personnel de bureau tel que secrétaires, agentes de gestions des études, personnel à l'admission, et de techniciens en informatique, de laboratoire, de recherche et d’administration.

Comptant plus de 110 000 membres au Québec, le SCFP représente quelque 10 900 membres dans les universités, principalement des employés de soutien. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, les communications, l’éducation, l’énergie, les municipalités, les sociétés d’État et organismes publics, les transports aérien et urbain, ainsi que le secteur mixte.

- 30 -

SOURCE : SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

Renseignements : Éric-Jan Zubrzycki, conseiller syndical au SCFP, cell. 418 997-9191

/db\*unifor2023